

A.C.O.R.E

RAPPORT D'ACTIVITE
EXERCICE 2024

SOMMAIRE

	PAGES
1. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION	3
1.1. Nouveaux contrats	3
1.2. Modifications des contrats	3
1.3. Production de l'année	3
1.4. Nombre d'adhérents	3
1.5. Nombre de contrats en stock	4
1.6. Encours	4
1.7. Performances des supports en Unités de compte	5
1.8. Taux de PAB	6
2. COMPTES DE L'ASSOCIATION	7
2.1. Produits	7
2.2. Charges	7
2.3. Placements et disponibilités	7
2.4. Affectation du résultat	7
3. COTISATIONS	7
4. ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
4.1. Gouvernance	8
4.2. Réunions du Conseil d'administration	8
4.3. Rémunération du Conseil d'administration	8
4.4. Faits marquants de l'exercice 2024	9

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2024

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale le jeudi 12 juin 2025 afin de vous rendre compte de l'activité de l'Association au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice 2024 ainsi que diverses décisions concernant la gestion de l'Association.

1. Activité de l'Association

1.1. Nouveaux contrats

Aucun nouveau contrat groupe n'a été souscrit par l'association.

1.2. Modifications des contrats

Aucune modification n'a été apportée aux contrats souscrits par l'association.

1.3. Production de l'année

En 2024, ont été souscrits :

- 62 contrats Protection Revenus (Madelin et non Madelin) assurés par PREDICA;
- 237 contrats Protection Revenus Modulable (Madelin et non Madelin) assurés par PREDICA;
- 9 adhésions pour au contrat Multi Prévoyance Pro – Accident Maladie (Madelin) assurés par PREDICA;
- 841 adhésions pour le contrat de frais de Santé Individuelle Pro assurés par PACIFICA.

Il convient de préciser que les contrats d'assurance de type assurance épargne, dont l'assureur est PREDICA, et les contrats d'assurance de retraite à adhésion individuelle (MADELIN), dont l'assureur est désormais Crédit Agricole Assurances Retraite, sont des contrats qui ne sont plus commercialisés. Il n'y a donc pas de nouvelles adhésions et ce portefeuille est en run-off mais les adhérents peuvent continuer à verser des primes sur leurs adhésions.

1.4. Nombre d'adhérents

Au 31 décembre 2024, le nombre d'adhérents s'établit à 30 187 contre 31 723 au 31 décembre 2023, ce qui représente une baisse globale d'environ 4,84 % du nombre d'adhérents matérialisée principalement par les sorties liées aux décès et aux rachats partiels ou totaux des contrats de type épargne et retraite.

1.5. Répartition du nombre d'adhésions par type de contrat :

	Réseaux / Contrats	N° contrat	STOCK 2023	STOCK 2024
LCL	Lion Retraite et Lionvie Retraite	189	19 469	18 405
	Lion Retraite Immobilier	211	61	57
	Lion Retraite Pro 1 et 2 *	426	2 756	2 461
	Lignes de Vie	610	982	921
	Lignes de Vie 1 et 2*	612	231	212
	Pro Lignes de Vie 1 et 2 s2 *	655	1 294	1 196
	Protection Revenus (Madelin et non Madelin)	TE6971	194	191
	Protection Revenus Modulable (Madelin et non Madelin)	TE6981	791	841
	Assurances Garanties de Revenus	TEMAT5	2	2
Total LCL			25 780	24 286
BANQUES CHALUS & LAYDERNIER	Lion Retraite	189	18	16
	Lion Retraite Pro 1 et 2 *	426	1	1
	Total CHALUS & LAYDERNIER		19	17
DOM-TOM	BDAF Vie Retraite, Lion Retraite et Lionvie Retraite	189	153	144
	BR Vert Fanjan Pro *	624	1	0
	BDAF Lagon Pro *	637	2	1
	Total DOM-TOM		156	145
INTER FIMO	Lignes de Vie	610	99	88
	Pro Lib Lignes de Vie 1 et 2*	612	34	31
	Lignes de Vie A et B Série 2 *	656	1	1
	Lignes de Vie Série 2	661	11	10
	Total INTER FIMO		145	130
TOTAL			26 100	24 578

* Contrats éligibles Loi Madelin désormais assurés par Crédit Agricole Assurances Retraite

Multi Prévoyance Pro – Accident Maladie (assurés par PREDICA)

Exercices	Production	Portefeuille
2023	18	639
2024	9	551

Santé Individuelle. Pro (assuré par PACIFICA)

Exercices	Production	Portefeuille
2023	785	5 346
2024	841	5 391

1.6. Encours des contrats d'épargne et de retraite

Au 31 décembre 2024 l'encours s'établissait à 882 942 195 € contre 900 444 679 € au 31 décembre 2023, dont la décomposition par contrat est la suivante :

	Réseaux / Contrats	N° contrat	MONTANT FIN 2023	MONTANT FIN 2024
LCL	Lion Retraite et Lionvie Retraite	189	759 999 900 €	752 570 602 €
	Lion Retraite Immobilier	211	7 131 022 €	5 844 598 €
	Lion Retraite Pro 1 et 2 *	426	62 290 424 €	54 198 898 €
	Lignes de Vie	610	23 621 033 €	23 532 730 €
	Lignes de Vie 1 et 2*	612	9 289 382 €	9 232 054 €
	Pro Lignes de Vie 1 et 2 s2 *	655	32 308 843 €	32 127 421 €
	Total LCL		894 640 603 €	877 506 304 €
BANQUES CHALUS & LAYDERNIER	Lion Retraite	189	686 133 €	572 312 €
	Lion Retraite Pro 1 et 2 *	426	23 117 €	23 926 €
	Total CHALUS & LAYDERNIER		709 250 €	596 238 €
DOM-TOM	BDAF Vie Retraite, Lion Retraite et Lionvie Retraite	189	2 038 927 €	1 957 051 €
	BR Vert Fanjan Pro *	624	40 908 €	0 €
	BDAF Lagon Pro *	637	69 318 €	36 435 €
	Total DOM-TOM		2 149 153 €	1 993 486 €
INTER FIMO	Lignes de Vie	610	1 239 659 €	1 130 472 €
	Pro Lib Lignes de Vie 1 et 2*	612	1 569 535 €	1 569 427 €
	Lignes de Vie A et B Série 2 *	656	46 104 €	52 240 €
	Lignes de Vie Série 2	661	90 375 €	94 029 €
	Total INTER FIMO		2 945 673 €	2 846 167 €
	TOTAL		900 444 679 €	882 942 195 €

*Contrats éligibles Loi Madelin assurés par Crédit Agricole Assurances Retraite

1.7. Performances des supports en unités de compte

Les rendements des supports en Unités de compte des contrats *Ligne de vie, bruts de frais de gestion UC et de la garantie complémentaire en cas de décès*, sont communiqués ci-dessous :

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024
AMUNDI CASH INSTITUTIONS SRI LCL PE *	-0,54%	-0,80%	-0,25%	3,07%	3,54%
AMUNDI CASH INSTITUTION SRI LCL - P**	-0,58%	-0,85%	-0,30%	2,97%	3,45%
LCL Investissement Dynamique C/D ⁽¹⁾	7,27%	15,29%	-15,44%	10,12%	10,17%
LCL Investissement Equilibre ⁽²⁾	6,23%	6,45%	-14,73%	6,57%	7,63%
LCL Investissement - Prudent P C/D Eur Mix ⁽³⁾	2,49%	2,39%	-10,36%	4,30%	3,66%

⁽¹⁾ A absorbé le fonds LCL Orientation Dynamique le 26/01/2016

⁽²⁾ A absorbé le fonds LCL Orientation Equilibre le 26/01/2016

⁽³⁾ A absorbé le fonds LCL Orientation Prudent le 25/01/2016

1.8. Taux de PAB

Les taux de rémunération des contrats ont été légèrement inférieurs ou similaires à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS	31/12/ 2018	31/12/ 2019	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2023	31/12/ 2024
LION RETRAITE							
Contrats en prorogation	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%
Contrats prorogés et souscrits avant le 15/07/1997 et pour les versements programmés et versements complémentaires jusqu'au 31/12/1997	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Versements complémentaires depuis le 01/01/1998	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%
LIONVIE RETRAITE							
Contrats en prorogation	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%
Contrats prorogés et souscrits avant le 15/07/1997 et pour les versements programmés et versements complémentaires jusqu'au 31/12/1997	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%
Versements complémentaires depuis le 01/01/1998	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%
LION RETRAITE PROFESSIONNELS	1,25%	0,85%	0,95%	0,95%	2,14%	2,52%	2,40%
LIGNES DE VIE	0,85%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%
LIGNES DE VIE - SERIE 2	0,85%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%
PRO LIB LIGNES DE VIE MADELIN 1 et 2	1,55%	1,15%	1,25%	1,25%	2,44%	2,82%	2,70%
LIGNES DE VIE 1 et 2	1,45%	1,05%	1,15%	1,15%	2,34%	2,72%	2,60%
LIGNES DE VIE 1 et 2 - SERIE 2	1,75%	1,35%	1,45%	1,45%	2,64%	3,02%	2,90%
LIGNES DE VIE A et B - SERIE 2	1,45%	1,05%	1,15%	1,15%	2,34%	2,72%	2,60%
BDAF VIE RETRAITE	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%
BDAF LAGON PROFESSIONNELS 1	1,40%	0,90%	1,00%	1,00%	2,19%	2,57%	2,45%
BDAF LAGON PROFESSIONNELS 2	1,30%	0,90%	1,00%	1,00%	2,19%	2,57%	2,45%
BR VERT FANJAN PRO 1	1,40%	0,90%	1,00%	0,90%	2,09%	2,47%	2,35%
BR VERT FANJAN PRO 2	1,30%	0,90%	1,00%	0,90%	2,09%	2,47%	2,35%

2. Etats Financiers

Les comptes de l'exercice 2024 font apparaître une perte de 8 874,50 € dont les principales composantes en euros sont les suivantes :

2.1. Produits

Les recettes s'élèvent à 4 456,38 € et sont constituées :

Revenus comptes à terme	2 398,23 €
Intérêts compte sur livret A	2 058,15 €

2.2. Charges

Les charges s'élèvent à 13 330,88 € et sont constituées :

Frais de maintenance (Abonnement LCL Access)	61,65 €
Frais de maintenance du site Internet	2 280,00 €
Frais d'assurance (RCMS)	0,00 €
Frais de représentation	0,00 €
Frais d'honoraires	2 640,00 €
Frais d'actes	1 161,42 €
Frais de publicité	1 645,32 €
Frais de cadeaux à la clientèle	0,00 €
Frais catalogues et imprimés	1 207,81 €
Frais de déplacements	72,30 €
Frais de réceptions	377,30 €
Prestations de services bancaires	64,00 €
Frais de gestion comptable (CASGS)	1 471,08 €
Pénalités et amendes	150,00 €
Jetons de présence	2 200,00 €

2.3. Placements et disponibilités

Le montant du Livret A au 31 décembre 2024 s'élève à 70 663,00 €

Le montant des comptes à terme au 31 décembre 2024 s'élève à 160 595,07 €

La trésorerie disponible au 31 décembre 2024 s'élève à 210 724,62 €.

2.4. Affectation du résultat

La perte de l'exercice 2024 d'un montant de 8 874,50 € sera affectée au report à nouveau qui sera ainsi porté d'un solde de + 448 106,77 € à + 439 232,27 €.

3. Cotisations

Eu égard aux ressources en réserve, le Conseil d'administration propose de ne pas prélever de droit d'entrée pour 2026.

Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale conformément à l'article 7 des statuts.

4. Activité du Conseil d'administration

4.1. Gouvernance

Au cours de l'exercice 2024, l'Assemblée Générale du 20 juin 2024 a, conformément à l'article 9 des statuts, renouvelé les mandats de M. Laurent DELATTRE et M. Brice LEIBUNDGUT en qualité d'administrateurs pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration est composé de 6 membres :

Nom	Fonction	Date de fin du mandat
M. DELATTRE Laurent	Président	Assemblée Générale de 2030
Mme COHEN Liliane	Administratrice	Assemblée Générale de 2025
M. DE MASCAREL Cédric	Administrateur	Assemblée Générale de 2028
Mme Virginie DURET	Administratrice	Assemblée Générale de 2029
M. HOUDEVILLE Philippe	Administrateur	Assemblée Générale de 2028
M. LEIBUNDGUT Brice	Administrateur	Assemblée Générale de 2030

Nous vous informons qu'au titre de l'Assemblée Générale annuelle de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le mandat de Mme Liliane COHEN, Administratrice, arrive à échéance.

Conformément à l'article 9 des statuts, Mme Liliane COHEN étant atteinte par l'âge limite fixée dans les statuts de l'association au jour de l'Assemblée Générale annuelle de 2025 appelée à statuer sur le renouvellement de son mandat en qualité d'Administratrice, le mandat de Mme Liliane COHEN ne sera pas proposé au renouvellement.

4.2. Réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois : le 15 avril 2024, le 20 juin 2024 et le 09 octobre 2024.

Les principaux points abordés portaient sur :

- l'activité de l'association
- l'évolution des contrats
- l'arrêté des comptes de l'exercice 2023
- les taux PAB 2023
- l'approbation du projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale annuelle
- l'approbation du rapport d'activité
- l'organisation de l'Assemblée Générale annuelle
- le renouvellement du mandat du Président du Conseil d'administration
- une présentation du nouveau relevé annuel
- un examen des UC référencées dans les contrats
- le calendrier 2025 des instances.

4.3. Rémunération du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2024, le montant global des indemnités allouées aux administrateurs au titre de leur temps de présence aux réunions du Conseil d'administration s'élève à : **2 200 euros.**

4.4. Faits marquants de l'exercice 2024

Outre les points récurrents listés ci-dessus, le Conseil d'administration a, au cours de l'exercice 2024, été amené à se prononcer et/ou s'est vu présenter les projets et points suivants :

↳ Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'administration

Lors de la séance du Conseil d'administration du 20 juin 2024, le mandat de M. Laurent DELATTRE en qualité de Président du Conseil d'administration a été renouvelé pour la durée de son mandat d'Administrateur (également renouvelé par l'Assemblée Générale tenue le même jour), soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

↳ Information sur l'arrêté sur le pouvoir d'achat relatif au rachat de rente réglementée

Lors de la séance du Conseil d'administration du 15 avril 2024, le Conseil d'administration s'est vu présenter un point d'information sur l'arrêté sur le pouvoir d'achat relatif au rachat de rente réglementée et notamment des impacts contractuels pour le client avec également un focus sur le rachat de rente en cours de service.

↳ Evolution de prise en charge des pathologies de la grossesse pour les offres Protection Revenus

Lors de la séance du Conseil d'administration du 15 avril 2024, le Conseil d'administration s'est vu présenter un point relatif à l'évolution de la prise en charge des pathologies de la grossesse pour les offres Protection Revenus. Les deux contrats concernés sont : Protection Revenus et Protection Revenus Modulable.

Il a ainsi été rappelé qu'avant le 22 avril 2024, les conditions de prise en charge étaient caractérisées notamment par un délai d'attente (aucune prise en charge dans les 10 mois) avec une franchise contractuelle (selon le contrat et au choix de la cliente à l'adhésion) ainsi qu'une franchise de 60 jours (liée aux grossesses pathologiques ou suites pathologiques d'accouchement et à leurs conséquences).

Du fait de l'évolution proposée, il a été indiqué qu'à compter du 22 avril 2024, le délai d'attente de 10 mois soit supprimé ainsi que la franchise de 60 jours.

Le Conseil d'administration a approuvé lors de cette séance, l'évolution proposée sur les contrats Protection Revenus et Protection Revenus Modulable.

↳ Etudes des frais d'UC

Lors de la séance du Conseil d'administration du 15 avril 2024, le Conseil d'administration s'est vu présenter le sujet de l'examen des UC référencées dans les contrats.

Il a ainsi été rappelé que depuis de nombreux mois les pouvoirs publics s'étaient saisis du sujet des frais des UC proposées dans les contrats d'assurance-vie. En effet, le Trésor Public et l'ACPR estimaient que ces frais étaient souvent peu visibles pour les assurés, élevés au regard des performances et peu challengés dans la durée par les assureurs.

De ce fait, les assureurs ont été appelés à vérifier sur toutes leurs UC les frais prélevés et à les comparer à un niveau de référence (moyenne des frais UC/SRRI).

Il a été indiqué qu'aucun fond présent dans les contrats souscrits par l'A.CO.R.E. n'était concerné par l'analyse frais/performance et qu'en revanche, deux fonds monétaires présentaient des frais trop élevés ; ces derniers faisant l'objet d'une prochaine étude.

Lors de la séance du Conseil d'administration du 09 octobre 2024, le Conseil d'administration s'est vu présenter les résultats de l'étude, à savoir ; une baisse des frais pour ces deux fonds.

↳ Présentation du nouveau relevé annuel

Lors de la séance du Conseil d'administration du 09 octobre 2024, le Conseil d'administration s'est vu présenter le nouveau relevé annuel envoyé à l'ensemble du portefeuille vie qui vise à apporter une meilleure information et une meilleure clarté des produits détenus par les clients.